

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes sollicités par des collègues depuis ce week-end, et il nous apparaît qu'un cadrage départemental s'impose pour l'organisation de cette semaine particulière.

Mme Nedellec a transmis par le biais des IEN un mail à destination des directeur·rices vendredi en fin de journée contenant un courrier type et précisant que les deux responsables légaux doivent faire partie de la liste des personnels prioritaires pour la mise en place d'un accueil.

Depuis, dans certaines circonscriptions, un nouveau courriel a été envoyé aux directeur·rices dans la journée d'hier, journée qui, nous vous le rappelons, était fériée. Ce mail précise que finalement, un seul parent dans la liste des personnels prioritaires est nécessaire pour la mise en place d'un accueil.

En l'absence de directive départementales claires, nous conseillons aux collègues de ne rien changer par rapport à ce qui a été mis en place vendredi dernier. Si toutefois vous veniez confirmer cette nouvelle disposition, il faudrait qu'un courrier type soit proposé aux enseignants.

Vous comprendrez la colère et l'exaspération de nos collègues qui ont organisé en dernière minute cet accueil pour finalement devoir à nouveau le modifier, et ce, avec des directives arrivées le week-end. Tous ça pour 3 jours de classe.

D'autre part, nous vous prions de bien vouloir préciser quelles sont les obligations de présence dans l'établissement de la part des collègues, notamment si aucun élève n'est accueilli. Nous devons tous garder en tête que cette semaine est une semaine de confinement et qu'il est à notre sens anormal de demander aux enseignants de se déplacer sur leur lieu de travail si cela n'est pas indispensable. La règle étant le télétravail, celui-ci peut-être fait depuis le domicile des collègues.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous apporter les précisions nécessaires et le faire aussi en direction de la profession dans la journée afin que la semaine se passe le mieux possible.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Julie COUPRIE, Lydie PALPACUER,
Co-secrétaires départementales du SNUIPP-FSU